



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 24/04/2019

## « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » A ENQUETE SUR LES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

C'est un euphémisme que de dire que le climat actuel est plutôt tendu autour des sanctions aux infractions routières... Avec l'avènement du système de « contrôle-sanction automatisé », tout usager qui emprunte la route encourt le risque de perdre des points sur son permis de conduire. Et lorsque l'on est un gros rouleur, le stage de sensibilisation à la sécurité routière – qui permet notamment de récupérer 4 points – devient inévitable.

Or, ces stages sont souvent décriés. En 2014, dans son film documentaire *Tout est permis*, la réalisatrice Coline SERREAU dépeignait les stagiaires comme de grands délinquants de la route, des irresponsables finis, des tueurs en puissance.

**« 40 millions d'automobilistes » a donc décidé d'enquêter à son tour sur ces stages : qui sont les personnes qui y assistent ? Qu'y apprend-on ? Quel est leur intérêt pour la sécurité routière ? L'association livre aujourd'hui, mercredi 24 avril 2019, une toute autre vision des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans son nouveau court-métrage documentaire et appelle à la mise en œuvre de stages en alternative à la sanction, pour renforcer la compréhension des règles et la prévention des infractions au Code de la route.**

**Pour visionner le film *Stage de sensibilisation à la sécurité routière : une enquête de « 40 millions d'automobilistes »*, [suivez ce lien](#).**

### La politique du tout-radar à l'origine de l'explosion de la demande de stages

Les stages de sensibilisation à la sécurité routière ont été instaurés en 1992, 1 an après la naissance du permis à points.

En 2002, avec la mise en place des radars automatiques, le marché a explosé : on a ainsi dénombré jusqu'à 13 000 centres de stages agréés en France. Environ 20 000 stages sont organisés chaque année, accueillant annuellement plus de 300 000 stagiaires. C'est 5 fois plus aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

Mais depuis quelques années, ces stages ont mauvaise réputation : les automobilistes sont méfiants à l'égard de ces entreprises qui se font de l'argent à leurs dépens, et ils trainent une image de « chauffards » qui s'affranchissent de toutes les règles.

De juin 2015 à juillet 2016, l'association « 40 millions d'automobilistes » s'est rendue dans différents centres et a enquêté sur les entreprises qui organisent les stages de sensibilisation à la sécurité routière et sur les automobilistes qui y assistent.

### Le stagiaire n'est plus un chauffard, mais un gros rouleur qui a impérativement besoin de son permis pour travailler

« Le stage est le seul moyen de préserver son permis de conduire face à l'intensification de la répression routière. Un stage par an permet en effet à l'automobiliste de récupérer 4 points sur son permis, mais surtout de rester dans

le système, dans la légalité et de sensibiliser à la sécurité. N'oublions pas qu'environ 700 000 automobilistes roulent sans permis, souvent faute de point » rappelle Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Un stage de sensibilisation se déroule sur deux jours, pour une durée totale de 14 heures. Le programme est défini par la Sécurité routière et basé sur l'échange et l'interaction entre les stagiaires, l'animateur diplômé et la psychologue qui dispensent le stage. Lors du tour de table qui a lieu au début de chaque stage, les participants exposent les motifs de leur perte de points.

« Le portrait-type de celui qui vient faire un stage de sensibilisation a beaucoup changé : aujourd'hui, on n'a plus à faire à des chauffards qui ont décidé de faire fi de toutes les règles du Code de la route, mais d'usagers comme vous et moi, dont le permis de conduire a été mis en danger parce qu'ils ont le tort de rouler plus que les autres, analyse Pierre CHASSERAY. Quand vous êtes commercial et que vous faites 100 000 km en quelques semaines, vous n'avez pas la même probabilité de perte de points que lorsque vous faites un simple trajet domicile-travail tous les jours ».

### Plateformes en ligne : attention aux prix trop attractifs

Le prix du stage est fixé librement par chaque centre et varie généralement entre 115 et 230 €.

« Les organismes qui dispensent des stages doivent obtenir un agrément préfectoral, qui est délivré automatiquement dès lors que toutes les pièces demandées sont fournies. Mais à force d'octroyer des agréments sans plus de contrôle ni de garantie, on s'est rendu compte que beaucoup de centres avaient en réalité des difficultés à vivre de cette activité et que cela les entraînait à pratiquer des méthodes à la limite de la légalité, au détriment du stagiaire » révèle Marc JEANSOU, président de l'Automobile Club du Nord de la France et de l'Union nationale des Automobile Clubs.

C'est le cas typiquement des plateformes en ligne, qui cherchent à vendre des stages à prix cassés. Elles n'ont en réalité qu'un seul but : la rentabilité. Ainsi, si le nombre de participants inscrits à un stage est insuffisant, le stage peut tout simplement être annulé 24 ou 48 heures avant, avec toutes les conséquences néfastes que cela implique pour l'utilisateur qui a pris des congés, qui a besoin de suivre un stage en urgence pour ne pas perdre son permis...

Or, pour qu'il y ait un véritable impact sur la sécurité routière, les centres doivent être transparents et délivrer des stages d'une qualité irréprochable.

### Le stage en alternative à la sanction pour mieux cibler les besoins en prévention des usagers

Pour l'association « 40 millions d'automobilistes », les stages de sensibilisation à la sécurité routière doivent aussi évoluer : dispenser le même stage à 20 ou 25 stagiaires sans prendre en compte leurs différentes problématiques n'est pas efficace.

Il faut ainsi imaginer un système qui permette à l'automobiliste, plutôt que de perdre des points à la suite d'une infraction au Code de la route, de suivre un stage en alternative à la sanction spécifiquement axé sur le risque qui le concerne : pour l'un le téléphone au volant, pour l'autre la ceinture de sécurité, etc.

Pour visionner le film *Stage de sensibilisation à la sécurité routière : une enquête de « 40 millions d'automobilistes »*, [suivez ce lien](#).

Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur [www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com), avant leur diffusion. Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)

#### CONTACT PRESSE :

[presse@40ma.net](mailto:presse@40ma.net)  
Tél. : 02 43 50 06 35  
Port. : 06 10 07 48 26



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)



**A propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. [www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)